

Réforme, modernisation, productivité, décentralisation... les attaques contre la Fonction publique n'ont cessé de se multiplier sous des vocables tendant à faire penser que les luttes des personnels des fonctions publiques, des établissements publics, du service public en général, étaient conservatrices.

Nous subissons ces attaques dans nos domaines respectifs. Or, une réforme dans un ministère a souvent été « expérimentée » concrètement dans un établissement public depuis longtemps.

Solidaires Fonctions publiques a décidé de produire des fiches techniques pour faire connaître à tous ce que chacun vit en particulier.

## Fiche numéro 1 : L'ANPE

Le secteur ANPE au-delà des traits communs que connaît toute la fonction publique, au niveau des agressions et de la lente agonie de ce statut de fonction publique, possède la particularité de subir les conséquences des agressions contre les travailleurs en précarité et/ou au chômage.

Notre champ revendicatif concerne à la fois les revendications classiques de salariés jointes à celles de la défense du système d'emploi et de couverture du chômage ; ces deux aspects sont de fait intimement liés mais le corporatisme fait des ravages dans cette représentation qui est loin d'être évidente pour la majorité du personnel.

Aujourd'hui nos priorités de luttes ou plutôt de résistance sont identifiées dans 5 domaines.

- Lois Borloo dites lois de cohésion sociale (sic) et en particulier le SMP (suivi mensuel personnalisé)
- La convention Etat UNEDIC ANPE
- Le dialogue social
- Les salaires
- La reconnaissance syndicale

### 1/ Lois de cohésion sociales

- Perte par l'ANPE du monopole du placement (fin du décret de 1946)
- Volonté de décentraliser les opérateurs du placement, rôle accru des collectivités locales
- Primat affiché sur la remise au travail des populations en chômage à partir en particulier d'une convocation mensuelle de tous les demandeurs inscrits. Cette mesure est particulièrement insidieuse car a priori cet engagement d'accompagner un DE jusqu'à sa reprise d'emploi pourrait être séduisante mais :

Les DE ne sont pas volontaires.

L'Anpe ne dispose pas ou peu d'offres qualifiées, en CDI et correctement rémunérées donc elles assument la promotion pour le plus grand profit du patronat les offres aidées, des CDD et autres CNE.

Les réponses en terme de qualification/formation se sont réduites en peau de chagrin, ne subsiste que le domaine financé par l'ASSEDIC à savoir des formations purement adaptatives aux métiers repoussoirs.

Ce qui est baptisé accompagnement se traduit dans les faits par un changement complet de la nature de notre travail qui est transformé en **CONTROLE SOCIAL**. Le travail se transforme progressivement en travail forcé au risque d'une perte de revenus (multiplication des radiations) ou moins visible mais plus performant un abandon de leur inscription par les DE eux-mêmes écoeurés par cette traque administrative sans efficacité.

## **2/ CONVENTION ETAT- UNEDIC- ANPE**

Faisant suite à la convention UNEDIC, précédant le contrat de plan ETAT/ANPE et la Convention ANPE/UNEDIC, cette convention du 5 mai 2006 sonne le glas du Service Public de l'Emploi (S.P.E)

Le SPE garde son nom mais est transformé en un immense magma sous la houlette de l'UNEDIC

On y trouve en chef de file l'ASSEDIC, puis les services extérieurs du travail (DRTEFP et DDTEFP) réduit à un rôle de mouche du coche, l'ANPE quasiment sous tutelle des Assedic. L'AFPA, ex axe fort du SPE se contente d'un strapontin éjectable, les Missions locales, les Collectivités territoriales (Municipalités, CG et CR), l'Agefiph. Et surtout on constate l'entrée en force de tous les organismes qui concourent à l'insertion ou à la remise au travail, à savoir les boîtes d'intérim, les boîtes de placements privés, les cabinets divers et variés de placements, conseils et autres conversions les boîtes privées de formation.

L'UNEDIC n'a que le souci des demandeurs allocataires avec pour finalité d'éponger son déficit et baisser le coût du chômage d'où une répression accrue à l'égard des DE, l'appel à la concurrence sous la forme de cabinets privés à sa solde et botte, la mise en place de caricatures de formation ...

L'ANPE, dont une grande partie de son financement trouve dorénavant sa source dans le bon vouloir de l'ASSEDIC est chargée du traitement de masse du chômage mais pas n'importe comment, dans le cadre du plan Borloo (cf + haut), sous réserve de faire la preuve de son efficacité (selon UNEDIC) en acceptant des outils de « profilage ».

Mise en place d'un fichier unique du demandeur, où celui-ci est sous le regard (contrôle) des instances du SPE précédemment défini.

Pour compléter le tout, un grand nombre de chômeurs se voient transformés en pauvres

## **3/ DIALOGUE SOCIAL**

La direction générale a imposé avec la complicité de la CFDT et plus grave du SNU (FSU) l'accord sur le dialogue social.

Sa déclinaison ne s'est pas fait attendre, dès avril 2006 son 1<sup>er</sup> chantier le SDECF, schéma directeur de l'emploi, des compétences et de la formation, dans sa version nationale était signé à 30 % par les organisations minoritaires (CFDT, CGC, CFTC, UNSA) et pouvait s'appliquer.

Cette démarche cherche à casser toute opposition syndicale en intégrant les syndicats de collaboration dans la co-responsabilité des "réformes" voulues et choisies par l'établissement. Cela permet, de démanteler ou du moins de relativiser les organes représentatifs du personnel (ccpn/ccpr), d'imposer un système inique de validation puisqu'il suffit de 3 organisations atteignant les 30 % pour qu'un accord soit validé alors qu'il faut 50% pour le rejeter. Rejet fictif d'ailleurs puisque dans la F.P, décrets ou circulaires s'imposent sans parodie de démocratie.

L'ampleur des dégâts n'est pas encore apparue, mais on peut craindre le pire quand on mesure déjà les impacts de la signature du 1<sup>er</sup> chantier : modification en profondeur des règles d'accès dans la FP (cf accès par l'alternance), acceptation et institutionnalisation du CDD, concurrence inter région, moyens dépendants des résultats et non plus des besoins etc... etc.....

## **4/ SALAIRE**

Rien à dire, sinon le commun de la fonction publique, perte régulière du pouvoir d'achat et développement dans le revenu de la part individualisée (prime) et/ou prenant en compte les résultats.

La situation est aggravée à l'ANPE par la difficulté de faire prendre en compte cette réalité par le personnel. En effet même si le boulot est de plus en plus un boulot de flic social, plane, à cause de la proximité du chômage, une mentalité de bonne sœur où parler salaire correspond à violer un tabou.

## **5/ RECONNAISSANCE**

Depuis 10 ans que nous existons, malgré 15 régions constituées, malgré 8 régions reconnues après de longues luttes, représentatives et ayant effectivement des élus dans les différentes instances, les directions générales aux ordres du pouvoir s'acharnent à nous refuser notre reconnaissance nationale.